

Démocratie représentative ou aristocratie élective

La dernière fois on a vu que souvent il y a un décalage entre les **décisions des élus du peuple** et la **volonté populaire**. Les manifs de ces derniers jours sur le budget en sont encore une illustration.

Mais, en même temps, nous avons vu qu'une majorité des Français admet que les **représentants élus sont légitimes** pour gouverner.

C'est ce qu'on appelle le « **consensus républicain** ». Il fait partie de notre « **contrat social** » [après les élections, on ne remet pas en cause leur légitimité jusqu'aux prochaines élections.]

Et il faut revenir en arrière pour comprendre les difficultés sur lesquelles on bute aujourd'hui pour faire vivre la démocratie. D'abord, il n'existe pas une démocratie, mais des formes de démocratie.

Comment s'est mise en place la forme de démocratie¹ que nous connaissons aujourd'hui, [qu'on appelle, qu'on confond avec La République]

La démocratie avant 1789

Au Moyen-Âge et pendant la Renaissance, en France et en Europe, la démocratie n'existe pas comme forme politique nationale.

Mais des milliers de villages disposaient d'une assemblée d'habitants où se prenaient en commun les décisions au sujet de la collectivité. Les « **communautés d'habitants** » ont fonctionné sur le mode de l'**autogestion** pendant des siècles. Certaines ont pu atteindre jusqu'à **plusieurs centaines d'individus**.

En plus des assemblées de « communautés », des **assemblées fédérales** pouvaient réunir plusieurs communautés, d'une même vallée par exemple, pour traiter de affaires communes.

Les **villes de quelques milliers d'habitants** tenaient aussi des assemblées **qui pouvaient réunir 800 personnes**. (démocratie directe)

En plus des assemblées municipales, il existait des assemblées au sein des guildes de marchands et les **corporations** d'artisans, des équipes de travailleurs... Elles se réunissaient régulièrement pour déterminer leurs statuts, les normes de travail, les droits et devoirs des membres...² Ces organisations pratiquaient une certaine démocratie de fait (directe ou représentative)

1 Le terme « démocratie » apparaît en France pour la première fois en 1370 dans une traduction d'Aristote.

2 Voir **Démocratie, Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France Lux Humanités Francis DUPUIS-DERI**

Sous l'Ancien Régime, également, des **communes s'émancipent des seigneurs locaux**, (les beffrois) elles sont alors administrées par les seuls citoyens qui payent l'impôt. Ces citoyens désignent leurs « Bourgmestres ». (Démocratie représentative)

* * * *

La Révolution remet en cause l'ordre ancien

La Révolution remet en cause le pouvoir héréditaire de **la Noblesse** (aristocratie) et l'organisation de l'**Ancien Régime**. Elle remplace la **souveraineté** de droit divin (celle du roi) par celle du **Peuple (souverain)**.

En 1789 : la Révolution proclame

• Déclaration des **droits de l'homme** : « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » (repris dans la constitution de 1793)

- Les **droits naturels et imprescriptibles** de l'homme... sont la **liberté**, la **propriété**, la **sûreté** et la **résistance à l'oppression**. (article 2 de la Déclaration des droits de l'homme.)
- La **propriété** est mise au même niveau que la liberté elle est déclarée un **droit inviolable et sacré** (article 17)
- **La résistance à l'oppression**
- **L'abolition de l'esclavage** (liée aux luttes des esclaves dans les colonies françaises)

La Constitution de 1793, approuvée **par référendum au suffrage universel**, proclame de **nouveaux droits économiques et sociaux** (dont l'instruction), le recours au **référendum**...

- et elle ajoute le droit à **l'insurrection** : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* » (article 35). Mais cette constitution de 1793 ne sera jamais appliquée.

Le processus révolutionnaire

Si on veut comprendre ce qui se passe aujourd'hui, il nous faut revenir à cet épisode révolutionnaire.

En 1789, le roi a des difficultés budgétaires. Il convoque les **États Généraux**.

Les délégués du **Tiers-État** viennent avec les doléances du peuple français. Le mandat qu'ils ont reçu du peuple de France est de faire remonter au roi **les doléances³** de son peuple. Les délégués du Tiers-État étaient majoritairement des avocats, des juges, quelques commerçants et une poignée de nobles et de clercs qui se sentent plus libéraux que conservateurs. Ils n'étaient pas du tout

³ **Doléances** : demandes, requêtes. Aujourd'hui on dirait revendications

représentatifs du peuple qu'ils représentaient. (Ce n'étaient pas de paysans, des artisans, des ouvriers...). Le peuple est peu instruit.

un double mouvement fondateur : deux légitimités s'affrontent

La République dont nous avons hérité se constitue, autour
du **double mouvement** qui fait tomber l'**ancien Régime**

➤ **celui du peuple**, celui des « **sans-culottes** »,
des **femmes** qui veulent du pain et vont chercher le roi à Versailles,
Le peuple qui manifeste dans la rue, qui **prend la Bastille** et
met en place la **Commune de Paris**.

Mais également le peuple qui échange... qui débat
présent dans les clubs, les **sections** des sans-culottes...

➤ **celui de l'élite patriotique** Les délégués venus à Paris avec les cahiers de doléances.
Et décident de ne séparer qu'après avoir donner une Constitution à la France

Le régime dont nous avons hérité, se construit
dans **une tension entre deux pôles**
celui du **peuple** et celui des **élites Patriotiques**

La démocratie mal jugée

Au moment de la Révolution, la **démocratie** est mal jugée, elle est synonyme d'anarchie.
« *la démocratie qui, dans un grand empire, n'est autre que l'anarchie* »⁴

Les élites patriotes qui font la Révolution ne sont pas démocrates. Ces élites ne souhaitent pas que le Peuple des citoyens se gouverne. Leurs références historiques sont la démocratie athénienne (où très peu de personnes décident). Leurs références philosophiques celles des « Lumières » (Rousseau, Montesquieu...) contre l'obscurantisme de la religion.

Pour beaucoup de ces délégués, la démocratie c'est le désordre, et.... c'est un risque de **redistribution** de la propriété. Le peuple va « se servir ». Les élites ont été marquées par les journées insurrectionnelles et les saccages qu'elles ont engendrés. Elles craignent la violence aveugle d'une masse irritée et entendre protéger la **propriété (sacrée)**

⁴ Le Comte d'Antraigues (p 131)

« *L'anarchie et la tyrannie débutent au moment où l'idée est admise qu'en société, la propriété n'est pas sacrée comme le sont les lois de Dieu, et qu'il n'y a pas la force de la loi et la justice publique pour la protéger* » John Adams⁵ (p 167)

Pour d'autres :Pour d'autres :

Une « **démocratie absolue et une égalité sans limites** sont incontestablement les écueils les plus redoutables pour la véritable **liberté**. Nous devons être gouvernés par les **meilleurs***. Les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois⁶ ».

Il s'agit de **remplacer une aristocratie de naissance** par **une aristocratie de talents**.

La création du peuple symbolique

En 1789, les élites patriotiques vont dans un même mouvement

- inventer la notion de « **peuple souverain** » pour **légitimer leur propre pouvoir**.
- **déposséder ce « peuple souverain » de son pouvoir théorique** au profit de cette élite
- **Cette oligarchie⁷** des élites patriotiques qui a besoin de **légitimer son propre pouvoir**.
 - se présente comme **porte-parole de la Nation (du peuple souverain)**.
 - **s'autoproclame légitime** pour être « l'Assemblée Nationale » du peuple et
 - tente d'imposer que le **peuple souverain ne pourra s'exprimer que par sa voix**.

« *Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet État représentatif ; ce serait un État démocratique. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.* » Dire de l'abbé Sieyès, sur la question du veto royal à la séance du 7 septembre 1789.

L'abbé Sieyès fait adopter par les **élus du Tiers**, une décision qui les transforme en « Assemblée Nationale » (le peuple assemblée) et affirme que la **Nation** (synonyme de **Peuple** à ce moment là) ne pourrait désormais parler **que par la voix de cette Assemblée**.

5 John Adams un des pères fondateurs de la démocratie américaine (2^e président des EU après Washington)

6 Boissy d'Anglas en 1795 avocat, propriétaire terrien

7 **Oligarchie** : du grec ancien ὀλιγαρχία / oligarkhía, dérivé de ὀλίγος / olígos, « petit », « peu nombreux », et ἄρχω / árkhô, « commander ») est une forme de gouvernement où le pouvoir est détenu par un petit groupe de personnes qui forme une classe dominante.